

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

## 1. Intitulé du projet

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Installation soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2921-a de la nomenclature des ICPE d'une puissance de 5500 kW (extension d'une ICPE existante).

## 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la phase 2 du projet WEST, le niveau de puissance nécessaire pour réaliser le programme de recherches expérimentales, nécessite d'implanter et d'exploiter deux nouvelles Tour AéroRéfrigérante (TAR). D'une puissance totale de 5500 kW, elles viennent s'ajouter aux deux tours aérorefrigérantes déjà existantes d'une puissance totale de 11000 kW (5500kW chacune).

Le projet consiste en l'implantation de deux nouvelles TAR sur une zone déjà urbanisée, il n'y a pas de travaux de démolition de prévu.

## 4.2 Objectifs du projet

Les différents systèmes utilisés dans l'Installation Tore supra s'accompagnent d'émission de chaleur provenant de la transformation d'énergie mécanique ou d'énergie électrique ou d'énergie rayonnante (plasma), ou du changement d'état d'un fluide. Ces quantités de chaleur perdue (liées ou non au rendement global du système) doivent être évacuées vers une source froide pour garantir le fonctionnement optimal de chaque système.

Cette source froide est un circuit ouvert appelé boucle BED comportant deux tours de refroidissement (11000 kW). Chaque tour de refroidissement refroidit un débit de 550 m<sup>3</sup>/h de 35.5 °C à 27 °C, à une température de bulbe humide de 22°C. Le transfert de la chaleur dans l'environnement se fait essentiellement par évaporation.

Ces deux tours de refroidissement sont entretenues, exploitées, vérifiées et surveillées conformément à l'Arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations soumises à enregistrement au titre de la rubrique 2921-a de la nomenclature des ICPE.

Le projet consiste à implanter et exploiter deux nouvelles tours aéroréfrigérantes (TAR) dimensionnées pour évacuer une puissance totale de 5500 kW afin de répondre aux besoins de refroidissement supplémentaires de l'Installation Tore Supra. Ces TARs seront donc implantées au sein même de la zone d'implantation des deux TARs existantes.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les phases principales du projet d'implantation des deux nouvelles TARs sont les suivantes :

☒ Étude des nouvelles TARs

☒ Réalisation des travaux de génie civil (plots en béton armé) après la validation de l'étude géotechnique.

☒ Installation des nouvelles TARs : les nouvelles TARs seront installées sur un châssis de supportage positionné sur les plots béton.

☒ Étude et réalisation des travaux de tuyauterie pour le raccordement aux réseaux de la boucle BED : les nouvelles TARs seront raccordés aux tuyauteries existantes (mises en attente).

☒ Étude et réalisation des travaux électriques de raccordement de puissance et de contrôle-commande : le pilotage des nouvelles TARs sera intégré au pilotage actuel des TARs existantes. Les commandes des vannes et des capteurs (débitmètre, niveau d'eau, température ...) seront remontées et enregistrées sur les postes de pilotage.

☒ Tests de bon fonctionnement : après autorisation de mise en service, des tests seront réalisés avec les 4 TARs afin de valider le fonctionnement des nouvelles TARs. Un cas test sera défini et comparé en terme de performance au dimensionnement réalisé.

Planning prévisionnel:

Travaux génie civil et installation des nouvelles TARs : Aout 2022

Travaux tuyauteries, électriques, contrôle commande : Printemps 2023

Test de bon fonctionnement : Juillet 2023

Aucun défrichage n'est prévu dans le cadre du projet.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les nouvelles TARs seront maintenues, entretenues et contrôlées régulièrement comme les deux TARs existantes, en application des dispositions prévues dans l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions applicables aux ICPE relevant de la rubrique 2921 soumise à enregistrement.

Actuellement, dans la phase d'exploitation, des mesures d'entretien préventif sont mises en œuvre de façon à maintenir en permanence la concentration des légionella pneumophila dans l'eau à une concentration inférieure à 1 000 unités formant colonies par litre (UFC/L).

Pour cela un plan d'entretien préventif et un plan de surveillance sont définis à partir de l'Analyse Méthodique des Risques de prolifération des légionelles, en prenant en compte la conception et l'implantation de l'installation ainsi que ses conditions de fonctionnement normales et exceptionnelles. Comme imposée par la réglementation relative aux tours aéroréfrigérantes, l'AMR sera revue pour prendre en compte l'implantation des nouvelles TARs et pour s'assurer que tous les facteurs de risque de prolifération et de dispersion des légionelles liés à la nouvelle installation sont bien pris en compte.

Le plan d'entretien préventif des nouvelles TARs sera similaire à celui des TARs actuelles.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de porté à connaissance de modification auprès de la Préfecture des bouches du Rhône (article R 181-46 II du Code de l'Environnement).

Le projet n'est pas soumis à permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet comporte l'implantation de deux TARs d'environ 20 tonnes, sur des plots en béton armé.	Dimensions hors-tout (WxLxH) : 7500mm x 9500mm x 8950mm (incluant les accès échelle en périphérie)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

CEA-Cadarache  
RD952  
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE

Parcelle B119

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 ° 4 5 ' 5 5 " .. Lat. 4 3 ° 4 2 ' 1 0 " ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En l'état des connaissances, deux zones humides sont à signaler sur le centre de Cadarache :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Ravin de la Bête, occupé par un cours d'eau affluent de la Durance, intermittent dans sa partie amont et permanent à l'aval ;</li> <li>- les milieux en bordure du Verdon, au nord de l'éco-complexe cadarachien.</li> </ul> <p>Leur délimitation précise n'est pas connue.</p> <p>Le projet d'implantation des nouvelles TARs se situe en dehors de ces zones.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul Lez Durance est située dans un périmètre de risques naturels prévisibles. Les PPR concernant les aléas sismiques et les mouvements de terrain (chute de blocs) ont été approuvés le 09/04/1996. Un PPR concernant le risque inondation a été approuvé le 05/11/2014. Le projet d'implantation des nouvelles TARs ne se situe dans aucune des zones visées par les PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZPS et ZSC de la Durance (FR9312003 et FR9301589) : 0,5 km environ - ZPS du massif du Luberon (FR9310075) : 3 km environ - ZSC de la montagne Sainte Victoire (FR9301605) : 3,5 km environ
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendra pas de prélèvement directs.  L'augmentation de la capacité de refroidissement de la boucle BED entraînera une augmentation du volume de la consommation d'eau estimée en moyenne à 10 000m <sup>3</sup> /an, pour une consommation actuelle de 25 000 m <sup>3</sup> /an. Cette augmentation n'est pas significative au regard de l'autorisation à l'échelle du centre de 4 000 000 m <sup>3</sup> /an, qui ne sera pas modifiée par ce projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun défrichement n'est prévu, les nouvelles TARs étant implantées sur une zone déjà aménagée. Les travaux seront réalisés en journée, ce qui limitera les perturbations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de sites Natura 2000. Les nouvelles TARs seront implantées sur une zone déjà aménagée. L'incidence générale du projet est jugée négligeable sur les habitats naturels et espèces de ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun défrichement n'est prévu, les nouvelles TARs étant implantées sur une zone déjà aménagée. L'accès aux nouvelles TARs se fera par des voiries existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est en dehors des zonages des PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le principal risque présenté par les tours aéroréfrigérantes est la prolifération et la dispersion de légionelles. Ce risque est déjà présent et pris en compte, du fait des deux TARs existantes. L'implantation des nouvelles TARs ne modifie pas ce risque de façon significative. L'application des dispositions prévues dans l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions applicables aux ICPE relevant de la rubrique 2921 soumise à enregistrement permet de maîtriser ce risque déjà connu sur l'installation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne conduit pas à une augmentation du flux routier de façon significative.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, il y aura utilisation d'engins de chantier. L'impact est jugé faible car la plus proche habitation est située à plus de 1,5 km (Saint-Paul lez Durance). En phase exploitation, la mise en service des nouvelles TARs n'entraînera pas d'augmentation des niveaux de bruits en limite de site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les odeurs générées seront liées aux gaz d'échappement des engins de chantier.</p> <p>Ce projet n'engendre pas d'odeur de façon significative.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier.</p> <p>En phase exploitation, des vibrations peuvent être engendrées par le moto-ventilateur qui assure l'écoulement continu d'air des TAR. Il est situé en partie haute des TAR.</p> <p>L'implantation des nouvelles TARs n'augmente pas les vibrations de façon significative.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun éclairage nocturne n'est prévu, y compris en phase chantier.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Une TAR peu engendrer des rejets potentiellement chargés d'aérosols : la TAR humide est un échangeur de chaleur "air/eau", dans lequel l'eau à refroidir est en contact direct avec l'air ambiant. L'eau chaude est pulvérisée en partie haute de la tour aéroréfrigérante et ruisselle sur le corps d'échange. L'air traverse à contre-courant le système de ruissellement et est rejeté dans l'atmosphère. Le refroidissement s'effectue principalement par évaporation de l'eau (vapeur d'eau).</p> <p>Le projet n'engendre pas de rejets significatifs dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendra pas de rejets liquides directs dans l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, le volume annuel d'effluents transférés à la Station d'Épuration (STEP) du centre est en moyenne de 10 000 m<sup>3</sup>. L'augmentation de la capacité de refroidissement de la boucle BED engendrera une augmentation des effluents à traiter par la station d'épuration du site estimée à 3 000 m<sup>3</sup>/an. Les effluents liquides générés par le fonctionnement des deux tours supplémentaires présenteront les mêmes caractéristiques physico-chimiques que ceux produits actuellement.</p> <p>Cette évolution n'est pas significative.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La modification n'entraînera pas d'augmentation significative de la quantité de déchets produits par l'installation.</p> <p>Ceux-ci seront de même nature que ceux générés actuellement et seront gérés en conformité avec les procédures applicables sur le centre.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles TARs seront implantées en extérieur sur la zone dédiée aux deux tours existantes . Les deux principales sources d'impacts visuels et paysagers sont la hauteur et le volume des structures. Ces impacts sont limités : les deux nouvelles TARs étant positionnées en prolongement des TARs existantes et leurs dimensions sont inférieures aux dimensions des TARs existantes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pendant la phase travaux :

- pas de remplissage sur site des engins de chantier en carburant
- lavage des toupies à béton hors site
- balisage de la zone des déchets de chantier
- limitation des envols de poussière par arrosage si besoin

Pendant la phase d'exploitation : pas d'action supplémentaire par rapport à celles déjà mises en œuvre pour les TARs existantes.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'extension de la capacité de refroidissement d'une installation existante. Les évolutions projetées n'augmentent pas de manière significative les risques et les nuisances déjà gérés sur le site.

L'incidence du projet sur l'environnement est jugée faible, notamment car le projet est situé en dehors d'une zone Natura 2000 et ne fait pas l'objet d'un défrichement.

Au regard de ces éléments, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
sans objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



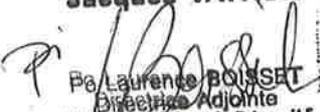
Fait à

ST Paul lez Durance

le,

- 2 AOUT 2022

Signature

Jacques VAYRON  
  
M. Laurents BOISSET  
Directrice Adjointe  
Général de Sécurité Sécurité